

M A I R I E
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

C O N S E I L M U N I C I P A L

S E S S I O N E X T R A O R D I N A I R E

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, DUCHEMIN, LAMISSE, LEBRUN **Adjoint**s et Mesdames et Messieurs BOUTIN, GAGNIER, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, BILLIET et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame PIEAU et Monsieur DRIANCOURT

ABSENTS NON EXCUSÉS : Madame CONGNARD et Messieurs NACHURY et PEREYROL

PROCURATION : Monsieur DRIANCOURT à Monsieur BILLIET pour voter en son nom

SECRÉTAIRE : Monsieur ESNAULT

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2015

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et par 12 voix pour, 5 voix contre et 2 votes blanc émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), et plus particulièrement pour ce qui nous concerne représentait par la création d'une communauté de communes "**Mayenne-Oudon-Béconnais**", qui réunirait avec la communauté de communes du **Haut Anjou** l'ensemble constitué par les deux communautés de communes de l'**Ouest Anjou** et de la **Région du Lion d'Angers**, qui souhaitent fusionner dès le 1er janvier 2016, en dérogation au SDCI actuel. Ce nouvel ensemble représenterait **35 466 habitants**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'exprimer un avis défavorable** à la proposition de création d'un Syndicat départemental **au 1^{er} janvier 2017**,
- **De manifester** sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence eau à la définition de nouveaux périmètres sur le département et souligne qu'une démarche commune des collectivités est impulsée en ce sens depuis début octobre 2015,
- **Sollicite** auprès de Madame la Préfète de Maine-et-Loire et des membres de la CDCI **un délai pour conduire la réflexion et soumettre une proposition de regroupements** après établissement des périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- **S'engage à soumettre une proposition cohérente de regroupements au 1^{er} trimestre 2016**, après travail conjoint des collectivités,
- **Demande en conséquence aux membres de la CDCI de ne pas statuer en décembre 2015 sur le volet eau potable du schéma**,
- **Sollicite** un délai jusqu'au **31 DÉCEMBRE 2019** pour la mise en œuvre des actions nécessaires aux regroupements.

3 - AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'AFFERMAGE SAUR POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'avenant n° 3 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'avenant définitif avec Monsieur le Directeur Général de Région de la S.A.U.R.

4 - ADOPTION DU NOUVEAU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend bonne note de l'informatisation du système de comptabilité des tickets du restaurant scolaire qui sera opérationnel au 1er janvier 2016.

5 - BILAN PISCINE 2015

Compte tenu des éléments statistiques non connus à ce jour, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reporter ce point à la séance du mois de décembre 2015.

6 - BILAN CAMPING 2015

Compte tenu des éléments statistiques non connus à ce jour, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reporter ce point à la séance du mois de décembre 2015.

7 - RÉVISION TARIFS CONCESSIONS FUNÉRAIRES 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs de concessions funéraires pour 2016 de la manière suivante :

	TARIF 2015	VOTE DU CONSEIL
<i>Concessions traditionnelles</i>		
Temporaire (pour 15 ans)	87,94 €	87,94 €
Trentenaire	171,20 €	171,20 €
<i>Concessions enfants</i>		
Temporaire (pour 15 ans)	43,97 €	43,97 €
Trentenaire	85,60 €	85,60 €
<u>Concessions columbarium</u>		
<i>Personne de Châteauneuf décédée ou ascendant ou descendant au 1^{er} degré</i>		
Concession de 15 ans	108,65 €	108,65 €
Concession de 30 ans	215,67 €	215,67 €
<i>Personne hors Châteauneuf</i>		
Concession de 15 ans	215,67 €	215,67 €
Concession de 30 ans	431,55 €	431,55 €
<u>Redevance funéraire</u>		
Plaque granit noir pour fermeture (prix d'achat) 2 ^{ème} columbarium	134,70 €	134,70 €
Ouverture case + pose plaque	28,86 €	28,86 €
Gravure texte	307,37 €	307,37 €
Gravure motif	59,80 €	59,80 €
Jardin du souvenir	gratuit	gratuit

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que cette année, ce sont 12 tombes abandonnées qui ont pu être reprises.

8 - CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE ÉCOLE MARCEL PAGNOL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le renouvellement du contrat de maintenance du parc informatique de l'école primaire Marcel Pagnol tel que exposé par Monsieur le Maire,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le contrat définitif avec la société SUAN-PAN sise à Chateauneuf-sur-Sarthe.

9 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL VILLE-RECTIFICATION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- accepte les modifications présentées dans la décision modificative n°1 du budget principal ville décrite ci-dessous.



a. magnus
gestion financière
2008

49080
Code INSEE

Décision modificative n°1 du 24/11/2015
COMMUNE CHATEAUNEUF/SARTHE

Date : 23/11/2015 à 14:25

2015

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	742 281.41 €	-125 000.00 €	10 000.00 €	627 281.41 €
20 Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
202/20	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	497 440.70 €	-10 000.00 €	0.00 €	487 440.70 €
2138/21	164 840.70 €	-10 000.00 €	0.00 €	154 840.70 €
23 Immobilisations en cours	244 840.71 €	-115 000.00 €	0.00 €	129 840.71 €
2318/23	204 840.71 €	-115 000.00 €	0.00 €	89 840.71 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	727 254.00 €	-115 000.00 €	0.00 €	612 254.00 €
021 Virement de la section de fonct.	727 254.00 €	-115 000.00 €	0.00 €	612 254.00 €
021/021	727 254.00 €	-115 000.00 €	0.00 €	612 254.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	4 232 704.00 €	-115 000.00 €	115 000.00 €	4 232 704.00 €
011 Charges à caractère général	489 210.00 €	0.00 €	55 000.00 €	544 210.00 €
60611/011	33 500.00 €	0.00 €	15 000.00 €	48 500.00 €
611/011	29 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	39 000.00 €
6135/011	5 250.00 €	0.00 €	10 000.00 €	15 250.00 €
61523/011	10 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	25 000.00 €
6226/011	1 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	6 000.00 €
012 Charges de personnel	898 950.00 €	0.00 €	50 000.00 €	948 950.00 €
6411/012	505 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	555 000.00 €
023 Virement à la sect° d'investis.	727 254.00 €	-115 000.00 €	0.00 €	612 254.00 €
023/023	727 254.00 €	-115 000.00 €	0.00 €	612 254.00 €
65 Autres charges gestion courante	160 450.00 €	0.00 €	10 000.00 €	170 450.00 €
6531/65	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	1 163 437.00 €	-125 000.00 €	10 000.00 €	1 048 437.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 163 437.00 €	-115 000.00 €	0.00 €	1 048 437.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	2 442 546.00 €	-115 000.00 €	115 000.00 €	2 442 546.00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	2 442 546.00 €	0.00 €	0.00 €	2 442 546.00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

10 - CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et par 15 voix pour et 4 voix contre, décide de l'envoi d'un courrier aux conseillers municipaux concernés afin de leur demander de préciser leur position par rapport à leur absentéisme.

11 - QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée que le SCTOM réalise actuellement une étude sur le secteur de Brissarthe pour un passage tous les quinze jours.

- En ce qui concerne le Foyer des Jeunes, il est demandé où en sont les travaux. De plus, il est à noter qu'aucune réservation de membres du conseil n'a été constatée pour la soirée cabaret, hormis bien entendu, les élus membres de la commission "jeunes".

- Par ailleurs, consécutivement à l'enquête menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire, et dans le cadre du projet Châteauneuf Cœur de Ville, il est indiqué que 17 commerçants sur les 21 présents sur la commune ont répondu à l'enquête. Le résultat de cette enquête sera présenté à une prochaine session du Conseil Municipal.

- Pour le marché hebdomadaire du vendredi matin, une animation de Noël va être mise en place. La commission marché a également réfléchi à la création d'un marché nocturne en été. Cette proposition n'a recueilli qu'un avis très mitigé de la part des commerçants concernés.

- Madame LEMAIRE demande qu'une information soit transmise aux riverains de la Place Robert Le Fort lorsque celle-ci est "réquisitionnée" pour des manifestations quelconques.

- Madame DERVOIR indique que les costumes du club de danse ont été retrouvés en "vrac". Elle demande à ce que les serrures des placards soient changées et demande également s'il n'est pas possible d'en installer de nouveaux car il y a un cruel manque de place.

- Enfin, Monsieur DUCHEMIN expose aux membres du Conseil le projet de schéma de mutualisation envisagé dans le cadre de la fusion des communautés de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.